



Rapport annuel 2007 – Fondation suisse pour la Promotion de
l'Allaitement maternel



Contenue

Préface	3		
1. Bases	4	4. Comptes annuels	16
But de la fondation	4	Compte des pertes et profits 2007, Rapport des vérificateurs des comptes	16
La promotion de l'allaitement maternel, une contribution à la promotion de la santé à moyen et à long terme	4	Soutien financier	17
L'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé de l'UNICEF	6		
Etudes sur l'allaitement maternel en Suisse	7	5. Perspectives	18
2. Activités	8	Annexes	
Activités dans le cadre de l'IHAB	8	I: Organigramme	21
Evaluations et réévaluations	8	II: Les organes et leurs membres	22
Conférence IHAB	8	Membres fondateurs	22
Monitoring de la promotion de l'allaitement maternel	9	Conseil de fondation	23
Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons	10	Commission consultative	24
Relations publiques	10	Commission d'examen de l'UNICEF	25
Brochures consacrées à l'allaitement maternel	12	Secrétariat	25
		Evaluatrices IHAB	26
		Codex-Panel	27
		Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel	28
3. Organes	13	III: Etablissements portant le label de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel » en 2006	29
Conseil de fondation et bureau	13	IV: Documentations	30
Commission consultative	13		
Codex-Panel	13		
Commission d'examen de l'UNICEF	15		
Expertes IHAB	15		

Préface



L'année 2007 a été marquée par diverses activités relatives à l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés. Neuf réévaluations ont pu être menées à terme avec succès. Lors d'une conférence IHAB qui s'est déroulée en juin, de nombreuses personnes concernées par les projets IHAB dans les différents hôpitaux ont pu assister à d'intéressants exposés et ont saisi l'occasion pour échanger points de vue et expériences.

Lors de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, une magnifique photo d'un nouveau-né ainsi qu'un lâcher de ballons ont attiré l'intérêt du public en Suisse. En ce qui concerne le Codex Panel, un pas important a été franchi : après de longues discussions, l'entreprise Bimbosan SA a enfin consenti à respecter le code de conduite dans sa version de 1994. C'est une grande joie pour nous de pouvoir constater que tous les producteurs suisses de préparations pour nourrissons ont désormais signé cette déclaration.

Au cours de l'année sous revue, M. Markus Tauchmann (CSS Assurance) a quitté le conseil de fondation. Je tiens à le remercier chaleureusement pour son grand engagement.

Après avoir exercé le mandat de présidente de la fondation pendant sept ans, j'ai décidé de passer le témoin en novembre 2007. Je suis très heureuse que Ursula Zybach qui, en tant que membre du bureau, est au service de la fondation depuis plusieurs années ait consenti à prendre ma succession. J'aimerais exprimer ma gratitude à tous les membres du conseil de fondation et de la commission consultative, les bailleurs de fonds, les directrices et tout spécialement à Wolfgang Wörnhard et Ursula Zybach, membres du bureau, pour leur engagement généreux en faveur de l'allaitement maternel. A tous et à toutes, je souhaite beaucoup de succès et la motivation nécessaire pour continuer à s'investir dans la promotion de l'allaitement maternel, ce cadeau pour la vie.

Dr phil. Ruth Lüthi, présidente

1. Bases



But de la fondation

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a été créée le 10 juillet 2000, dans le but de « promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, notamment en fournissant à la population des informations indépendantes de tout produit et entreprise et en subventionnant certains projets concrets et non commerciaux et ce également dans le cadre de la promotion de la santé publique, afin de permettre à des enfants socialement plus faibles de prendre un bon départ dans la vie. » (Charte de fondation ; statuts, art. 2 But ; 10 juillet 2000)

La fondation poursuit les travaux entrepris par le groupe de travail pour la promotion de l'allaitement maternel d'UNICEF Suisse depuis 1992 dans le domaine de la promotion de l'allaitement maternel et les étend grâce à une collaboration interdisciplinaire.

Avec la création de la fondation, la protection et la promotion de l'allaitement maternel en Suisse se sont trouvées inscrites dans des structures nationales. C'est elle qui veille à ce que soit réalisée la recommandation de l'OMS invitant les gouvernements à constituer des commissions pour l'allaitement maternel et à intégrer la promotion de l'allaitement maternel dans les programmes nationaux de promotion de la santé.

La promotion de l'allaitement maternel, une contribution à la promotion de la santé à moyen et à long terme

La promotion de l'allaitement maternel est une contribution indispensable à la promotion de la santé à moyen et à long terme. Les avantages de l'allaitement maternel pour la santé de la mère et de l'enfant sont incontestés. Le lait maternel est le meilleur aliment pour le nourrisson et lui permet de bien démarrer dans la vie :

- L'allaitement renforce la relation entre la mère et l'enfant et il procure à l'enfant la sensation d'être aimé, le contact direct et la chaleur.
- L'allaitement est gratuit, le lait maternel est disponible partout et à chaque instant.

- 
- L'allaitement n'a besoin ni d'énergie ni de substances polluantes.
 - L'allaitement, de par la composition et la disponibilité optimales du lait maternel, influe de manière positive sur la croissance et le développement de l'enfant.
 - L'allaitement a des effets bénéfiques sur la défense immunitaire.
 - L'allaitement réduit le risque d'obésité, d'hypertension artérielle, de maladies cardiovasculaires, de cancer et d'allergies, et ce également à long terme.
 - L'allaitement contribue au développement optimal de la musculature faciale et buccale ainsi que des mâchoires.
 - L'allaitement réduit le risque de développer un cancer du sein chez la mère.
 - L'allaitement favorise l'involution de l'utérus, réduit le risque d'hé morragies et les lochies chez la mère.
 - L'allaitement conduit à une perte de poids chez la mère.

Un allaitement exclusif durant les six premiers mois, suivi d'un allaitement partiel, complété par une alimentation appropriée, jusqu'à l'âge de deux ans, permet d'éviter de nombreuses maladies à moyen et à long terme.

L'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé de l'UNICEF

Pour qu'un enfant soit allaité exclusivement et avec succès pendant plusieurs mois, il est indispensable que le soutien à l'allaitement maternel commence dès les premiers jours de vie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé en 1992 une campagne de promotion de l'allaitement maternel dite « Baby Friendly Hospital Initiative » à la fois dans les pays en développement et les pays industrialisés. Dans le cadre de cette initiative, « 10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel » ont été définies. Les hôpitaux qui les appliquent systématiquement ont droit au label de qualité de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel ».

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel est mandatée par UNICEF Suisse de planifier et d'effectuer le contrôle de qualité dans les hôpitaux en vue de l'attribution du label de l'UNICEF. UNICEF Suisse s'emploie depuis 1993 à mettre en œuvre l'initiative dans notre pays.

Le contrôle de qualité comprend les étapes suivantes :

- mise en œuvre des « 10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel » et surveillance de leur application à l'aide d'une auto-évaluation et d'une analyse des données statistiques recensées pour chaque enfant ;
- évaluation sur place par des évaluateuses IHAB (étude des dossiers, entretiens avec le personnel spécialisé et les mères, observations, examen des statistiques d'allaitement), rédaction d'un rapport d'évaluation à l'attention de la commission d'examen de l'UNICEF ;
- décision de la commission d'examen de l'UNICEF quant à l'octroi du label ;
- attribution du label de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel »;
- poursuite de la statistique d'allaitement, enregistrement des données concernant tous les enfants nés dans la maternité ayant obtenu le label ;
- réévaluation au bout de 4 à 6 ans.

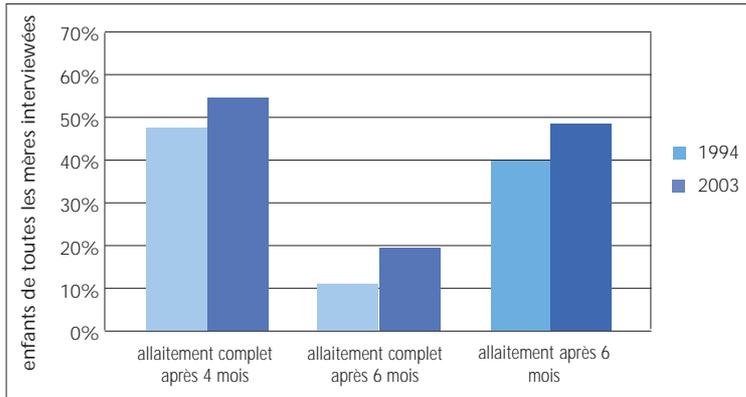
L'évaluation, la réévaluation ainsi que la statistique concernant l'allaitement sont des instruments importants pour garantir la qualité à long terme.



Etudes sur l'allaitement maternel en Suisse

Le comportement d'allaitement en Suisse a fait l'objet de deux études, menées en 1994¹ et 2003². On a pu constater que la fréquence de l'allaitement maternel a augmenté de manière significative tant chez les enfants complètement allaités que chez ceux qui ont reçu une alimentation complémentaire (allaitement après 6 mois).

L'étude de Dratva et Merten (2003) a par ailleurs démontré que la durée de l'allaitement est de loin supérieure chez les enfants nés dans des maternités certifiées et observant strictement les standards de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés.



Proportion d'enfants allaités, voire complètement allaités après respectivement 4 et 6 mois de vie (1994 et 2003).

¹Conzelmann C. (1995). Stillhäufigkeit und Stilldauer in der Schweiz 1994. Basel: Institut für Sozial- und Präventivmedizin der Universität Basel.

²Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Säuglingsernährung in den ersten neun Lebensmonaten – nationale Studie 2003. In: Eichholzer M., Camenzind-Frey E., Matzke A., Amadò R., Ballmer P.E. et al. (eds). Cinquième rapport sur la nutrition en Suisse, Berne: Office fédéral de la santé publique 2005; p. 109-124.

2. Activités en 2007

Sur la base des objectifs à atteindre jusqu'en 2008 (v. chap. 5, Perspectives), une planification et différentes mesures appropriées ont été élaborées pour 2007. Voici un aperçu des points forts de l'exercice écoulé.

Activités dans le cadre de l'IHAB

Evaluations et réévaluations

45'651 enfants - soit 59,5 % de tous les nouveau-nés en Suisse - ont vu le jour dans un environnement favorable à l'allaitement maternel au cours de l'année 2007. Fin 2007, 59 hôpitaux et 2 maisons de naissance avaient obtenu le certificat de l'UNICEF, ce qui correspond à 44 % des hôpitaux et 10 % des maisons de naissance en Suisse.

Au cours de l'année sous revue, des réévaluations ont pu être menées à terme avec succès dans les neuf maternités mentionnées ci-après :

- Hôpital cantonal de Schaffhouse
- Hôpital de Schwyz
- Clinique des Tilleuls, Bienne
- Andreas Klinik, Cham
- Lindberg, Winterthour
- Centre hospitalier, Bienne

- Hôpital cantonal d'Uri, Altdorf
- Hôpital Zimmerberg, Horgen
- Ospedale regionale san Giovanni, Bellinzona

Nous félicitons chaleureusement tous ces établissements !

L'hôpital Daler, à Fribourg, qui a renoncé à se soumettre à une réévaluation, n'a plus le droit de porter le label « favorable à l'allaitement maternel » depuis la fin de l'année 2007.

Conférence IHAB

Une conférence consacrée à l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés, organisée par la fondation, s'est déroulée le 25 juin 2007 dans les localités de la Ligue suisse contre le cancer, à Berne. Responsables des projets IHAB dans les hôpitaux certifiés, médecins et personnel soignant, consultantes en lactation, sages-femmes, préparatrices à l'accouchement, puéricultrices, consultantes de La Leche League ainsi que représentants et représentantes des organes de la fondation étaient invités à y participer.

L'histoire de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés a été retracée par Mme Elsbeth Müller (directrice d'UNICEF Suisse), ses effets sur l'allaitement maternel en Suisse par Mme Julia Dratva (dr méd. MPH, médecin assi-



stante à l'Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle). Mme Cornelia Furrer (responsable de projet, Interface) a ensuite présenté les résultats de l'étude sur l'évaluation de la qualité dans le cadre de l'IHAB, commandée par l'UNICEF en 2005. La deuxième partie de la réunion était dédiée à l'échange d'expériences vécues relatives aux statistiques d'allaitement ainsi qu'aux discussions en groupes qui portaient sur les modifications et améliorations apportées au questionnaire utilisé pour le relevé des données. Nous saisissons l'occasion pour remercier la Ligue suisse contre le cancer, UNICEF Suisse et Ardo Medical SA pour avoir soutenu financièrement cette manifestation.

Monitoring de la promotion de l'allaitement maternel

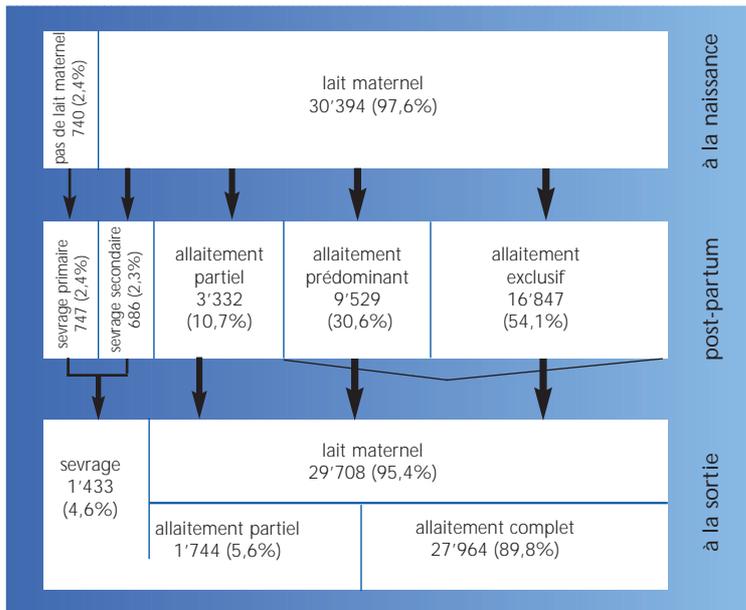
Les maternités qui ont obtenu le label de l'IHAB tiennent des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés afin de garantir un contrôle de qualité permanent.

Comme chaque année, l'Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle a assuré le dépouillement des résultats pour chaque maternité. Le bilan à l'échelon national permet de procéder à des comparaisons entre les établissements ayant obtenu le certificat (benchmarking) et de se faire une idée précise de la situation dans les maternités

favorables à l'allaitement maternel en Suisse. Les résultats fort réjouissants du monitoring 2006 ont fait l'objet d'un rapport publié en automne 2007, lequel peut être obtenu auprès du secrétariat de la fondation.

Les données relatives à l'alimentation au post-partum des enfants nés à terme et en bonne santé recueillies en 2007 ont été analysées, tant pour les hôpitaux certifiés dans le cadre de l'IHAB que pour les hôpitaux visant la certification. La figure suivante donne un aperçu des résultats.

Les résultats de la sondage seront présentés à un public intéressé au mois de juin 2007. Déjà au cours de l'année 2006, la fondation a entrepris les premières démarches visant à améliorer la communication avec les hôpitaux.



Alimentation à la maternité, enfants nés à terme et en bonne santé 2007
(n=31'141)

Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons

Fin 2006, l'entreprise Bimbosan SA avait exprimé le souhait d'adhérer au Codex Panel. M. Beat Hodler, notaire et secrétaire de l'Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux, ainsi que la direction de la fondation ont par la suite consacré de nombreuses heures de travail à la tâche d'adapter aux exigences du Codex toutes les informations que l'entreprise met à disposition dans ses imprimés et sur Internet. Le 10 juillet 2007, la maison Bimbosan SA a signé la déclaration de respecter le code de conduite dans sa version de 1994 et de se soumettre aux décisions du Codex Panel. Ainsi, les efforts du Codex Panel, poursuivis durant plusieurs années, ont enfin été couronnés de succès.

Relations publiques

La fondation a participé avec un stand à la Famexpo, foire grand public à Zurich, ainsi qu'à deux foires spécialisées (Société Suisse de Nutrition, Association suisse des infirmières HMP et de santé publique). Dans son numéro 3/07, paru en juin, la revue spécialisée « Pédiatrie » a informé en détail sur les activités de la fondation.

Des conférences au sujet de l'allaitement maternel ont été données d'une part dans le cadre de la plate-forme sur l'alimentation de l'OFSP en mai

2007 et, d'autre part, lors du congrès de l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC qui s'est déroulé en septembre 2007 à Olten.

Le site Internet de la fondation a été actualisé à intervalles réguliers.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2007

La semaine mondiale de l'allaitement maternel, qui a eu lieu en octobre 2007, était placée sous le thème :

L'allaitement - un départ dans la vie

Le message était le suivant : « Une importance particulière revient à la première heure de vie de l'enfant puisque le départ est souvent déterminant pour le succès et la durée de l'allaitement. La première tétée a en outre une grande influence sur la relation entre parents et enfant. Le sein de la mère propose un repas parfait au nouveau-né : le premier lait (le colostrum) nourrit l'enfant sans trop solliciter les fonctions digestives. Ce lait contient en plus des anticorps nécessaires qui lui procurent une protection naturelle, comparable à une vaccination. Si l'allaitement commence dès la naissance, il est poursuivi plus longtemps et ces enfants se développent mieux. »

Les activités ont été coordonnées par la fondation, avec le soutien des associations professionnelles des consultantes en lactation IBCLC (ASCL), des infirmières HMP et de santé publique (ASISP) et des sages-femmes (FSSF), ainsi que de la Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse) et La Leche League Suisse (LLLCH). Des affiches et des cartes postales en français, allemand et italien ont été mises à disposition pour des activités sur le plan local.

20 hôpitaux et maisons de naissance favorables à l'allaitement maternel ont participé à la journée d'action commune du 1er octobre en proposant des journées portes ouvertes, des conférences, des déjeuners pour familles et un lâcher de ballons simultané à 14 heures. Ces manifestations ont trouvé un écho réjouissant dans les médias.

Medela, Helsana Assurances SA, Penaten, l'Office fédéral de la santé publique et Promotion Santé Suisse ont apporté un soutien financier à la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2007.

Carte postale consacrée à la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2007

Brochures consacrées à l'allaitement maternel

La brochure « Allaiter - un cadeau pour la vie », éditée par la fondation et disponible en six langues, a encore une fois connu un vif succès. Environ 63'200 exemplaires ont été commandés directement auprès de la fondation en 2007 (à titre de comparaison : 76'900 naissances enregistrées au cours de cette année en Suisse). D'autres ont été distribués par les assurances-maladie CONCORDIA, CSS et Helsana.

La fondation s'est en outre chargée de la distribution du guide pour les parents de prématurés et nouveau-nés malades « Sérénité, amour et lait maternel ». Une réimpression des versions française et allemande a été entreprise fin 2007.

Ces brochures peuvent être commandées sur le site www.allaiter.ch.



3. Organes

Conseil de fondation et bureau

Le conseil de fondation est composé de représentants et représentantes des membres fondateurs. Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à deux reprises. Il a adopté notamment le rapport annuel et les comptes 2006 ainsi que le budget et le programme d'activités pour l'année 2008.

C'est avec grand regret que nous avons pris connaissance de la démission de Mme Ruth Lüthi, présidente de la fondation depuis les débuts en l'an 2000. Agissant avec calme et sérénité, elle a beaucoup contribué au succès de la fondation, entre autres en intervenant auprès des instances cantonales en faveur de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé. Nous tenons à la remercier de tout cœur pour son engagement généreux.

Le conseil de fondation a désigné Mme Ursula Zybach pour succéder à Mme Lüthi en tant que présidente. Mme Zybach, responsable du programme « cancer colorectal » et de la campagne « 5 par jour » auprès de la Ligue suisse contre le cancer, est également vice-présidente (et présidente désignée) de Santé publique Suisse. Membre du bureau du conseil de fondation, elle est active au sein de notre organisation depuis plusieurs années.

Le bureau du conseil de fondation veille à ce que les décisions du conseil soient exécutées par le secrétariat. Il s'est réuni à quatre reprises.

Commission consultative

La commission consultative assure la réalisation des buts de la fondation selon le point de vue des spécialistes. A cette fin, elle conseille et soutient le conseil de fondation, le bureau et le secrétariat. Elle s'est réunie une fois durant l'année 2007.

Au cours de l'année 2007, Mme Irene Hösli a succédé à Mme Renate Huch en tant que présidente de la commission consultative. Nous saisissons l'occasion pour remercier chaleureusement Mme Huch pour le travail qu'elle a accompli. Nous remercions également Mme Hösli d'avoir consenti à assumer cette tâche et nous nous réjouissons d'avance d'une collaboration fructueuse.

Codex-Panel

L'OMS a adopté en 1981 un « International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes ». Ce code de conduite invite les Etats membres de mettre en œuvre les mesures appropriées pour atteindre notamment les objectifs suivants (article 1) :

- garantir aux nourrissons une alimentation sûre et adaptée;
- protéger et promouvoir l'allaitement maternel;
- assurer l'utilisation conforme des produits de substitution du lait maternel sur la base des précisions correspondantes, ainsi qu'une commercialisation et une distribution adéquates.

Dans le but de satisfaire à ces recommandations, les fabricants suisses ont élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, la Société Suisse de Pédiatrie et la Fédération des médecins suisses, un « Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons ». Cet engagement volontaire a été signé en janvier 1982, une version révisée est entrée en vigueur en 1994. Cette dernière contient des précisions importantes, notamment

- l'interdiction de livraisons gratuites de préparations pour nourrissons aux hôpitaux ;
- l'obligation des fabricants de veiller à ce que les directives soient également respectées par les distributeurs et de sensibiliser le commerce de détail aux objectifs du code de conduite ;
- l'interdiction de remettre sans demande expresse des échantillons gratuits aux mères et au personnel des hôpitaux. La publicité pour les préparations pour nourrissons (dès la naissance) n'est autorisée que dans les publications spécialisées, et chaque annonce doit préciser que le lait maternel est l'aliment idéal pour les nourrissons.

Le Codex Panel, une commission paritaire, observe la publicité et les activités de vente des entreprises et surveille le respect des directives en faisant des contrôles réguliers. Il est composé de cinq représentant(e)s des fabri-

cants et de cinq représentant(e)s de la fondation. Le respect des règles du code est également une condition requise pour les hôpitaux afin d'obtenir le certificat « maternité favorable à l'allaitement maternel ».

Les fabricants suivants se sont engagés à respecter les recommandations du code :

Bimbosan AG
Hero Lenzburg
Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Holle Baby Food GmbH
Milupa SA
Nestlé Suisse SA

Le Codex Panel s'est réuni à deux reprises.

Un portrait du Codex Panel qui regroupe les informations les plus importantes peut être téléchargé sur le site <http://www.allaiter.ch/de/service/downloads.html>.

Commission d'examen de l'UNICEF

Sur la base des évaluations et réévaluations dans le cadre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés, la commission d'examen de l'UNICEF décide définitivement de l'attribution du label « Maternité favorable à l'allaitement maternel ». Elle s'est réunie à trois reprises.

Évaluatrices IHAB

Les évaluatrices IHAB sont responsables des évaluations et réévaluations des maternités. Une réunion des cheffes d'équipe de Suisse romande (y compris celles de Suisse italienne) ainsi que deux réunions en Suisse alémanique ont eu lieu au cours de l'année 2007. Les évaluatrices étaient également invitées à participer à la conférence IHAB.



4. Comptes annuels 2007

Compte des pertes et profits 2007 (en CHF)

	CHF
<hr/>	
Recettes	
Recettes découlant de projets	260'684.14
Subventions de fonctionnement	233'520.00
Autres recettes	2'400.00
Revenu financier	3'336.45
Dissolution de provisions	82'679.00
	582'619.59
<hr/>	
Dépenses	
Dépenses pour projets	166'286.14
Charges de personnel	144'589.10
Charges administratives secrétariat	29'574.60
Charges organes de la fondation	151'817.05
	16'995.40
	403'311.99
<hr/>	
Résultat 2007	179'307.60

La dissolution de provisions (conformément à Swiss GAAP FER 21) a eu pour conséquence un gain extraordinaire de CHF 179'307.60.

Ce résultat est très réjouissant puisqu'il permet à la fondation de disposer d'une certaine sécurité financière. L'objectif à moyen terme est d'augmenter le capital de fondation, qui s'élevait à CHF 333'035.36 fin 2007, à environ CHF 450'000,00 ce qui correspond à la somme du bilan d'une année. Même si cet objectif peut être atteint, la fondation dépendra encore entièrement de fonds externes pour financer ses activités.

Rapport des vérificateurs des comptes

La révision des comptes annuels 2007 a été effectuée par la fiduciaire KBT Treuhand AG, à Zurich. Les réviseurs recommandent au conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2007.

Soutien financier

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu la fondation durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets :

Ardo Medical SA

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC

Association suisse des infirmières HMP et de santé publique

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

CSS Assurance

Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures

Canton de Bâle-Campagne

Canton de Bâle-Ville

Canton de Berne

Canton de Fribourg

Canton de Glaris

Canton du Jura

Canton de Schaffhouse

Canton de Soleure

Canton d'Uri

Canton de Vaud

Comité suisse pour l'UNICEF

Fédération des médecins suisses FMH

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Helsana Assurances SA

Helvetia Sana

Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation (VELB)

Johnson & Johnson (Penaten)

La Leche League Suisse

Ligue suisse contre le cancer

Medela

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Promotion Santé Suisse

Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

Société suisse de Néonatalogie (NEO)

Plusieurs personnes qui remplissent des fonctions au sein de la fondation l'ont soutenue non seulement par leur engagement, mais également en renonçant aux rémunérations qui leur sont dues :

C. Bucher, PD Dr. I. Hösli, J. Thomann.

Un grand merci à tous et à toutes !

5. Perspectives

La fondation s'est fixé les objectifs suivants à atteindre jusqu'à la fin de l'année 2008 :

Objectif 1 L'allaitement maternel est un droit humain élémentaire et doit être respecté en tant que droit fondamental. La fondation a pour but de promouvoir l'allaitement maternel à l'échelle nationale; elle s'engage à lutter contre l'inégalité des chances fondée sur les différences socio-économiques, linguistiques et culturelles.

Objectif 2 L'allaitement maternel est reconnu comme norme par la population en général. Il est jugé parfaitement naturel et souhaitable pour la mère et l'enfant. La conception que la culture de l'allaitement maternel représente dans chaque contexte un élément de la vie quotidienne doit également se manifester à travers la mise en œuvre de la loi sur le travail et le régime des allocations pour perte de gain.

Objectif 3 D'ici la fin de l'année 2008, 95% de toutes les futures mères et 80% de tous les futurs pères connaissent les avantages de l'allaitement maternel et sa durée optimale. 40% des enfants nés en Suisse bénéficient d'un allaitement complet pendant au moins six mois.

Objectif 4 95% de toutes les mères qui allaitent savent où s'adresser en cas de difficultés liées à l'allaitement et les services de

consultation appropriés sont bel et bien existants.

Objectif 5 D'ici la fin de l'année 2008, 70% de tous les enfants naissent dans des maternités favorables à l'allaitement maternel et 50% des maternités en Suisse sont certifiées. Aux services de néonatalogie, les nouveau-nés malades et les prématurés sont soignés dans un environnement favorable à l'allaitement maternel.

Objectif 6 Les spécialistes qui, dans le cadre d'un service ambulatoire ou d'une hospitalisation, sont appelés à s'occuper des femmes enceintes et des mères en cours d'allaitement ou de les conseiller (en particulier les préparatrices à la naissance, le personnel soignant, les médecins, les sages-femmes, les consultantes en lactation, les puéricultrices, les diététiciennes, les assistantes médicales, le personnel spécialisé des pharmacies et drogueries) ainsi que le personnel spécialisé auprès des assureurs-maladie et des centres d'appel médicaux connaissent les avantages de l'allaitement maternel et sa durée optimale ainsi que l'importance d'une bonne gestion de l'allaitement.

Objectif 7 La commercialisation de préparations pour nourrissons et d'autres produits susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'allaitement maternel et sa durée est surveillée attentive-

ment et fera, au besoin, l'objet d'une rectification.

Objectif 8 La fondation examine ses structures et assure des possibilités de financement afin de promouvoir l'allaitement maternel de manière optimale au niveau national.

Les tâches principales pour l'année 2008 comprendront les mesures d'optimisation concernant les certifications et, par conséquent, les évaluatrices. Les améliorations planifiées en 2007 devront être mises en œuvre. Grâce à la collaboration avec Promotion Santé Suisse, la direction de la fondation bénéficiera de contacts plus directs avec les autorités cantonales. Il faudra en profiter pour inciter les cantons à s'engager pour qu'un plus grand nombre d'hôpitaux essaient d'obtenir le certificat « maternité favorable à l'allaitement maternel ».

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, la brochure « Allaiter - un cadeau pour la vie » sera rééditée en 2008 avec une mise en page attrayante et moderne. Deux chapitres consacrés à l'activité physique seront ajoutés et la liste des adresses Internet sera actualisée et complétée. La brochure, qui portera désormais le titre « Allaiter - Pour bien démarrer dans la vie », sera traduite en quatre langues supplémentaires et sera donc disponible en dix langues : albanais, allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais, serbe-croate, tamoul et turc.

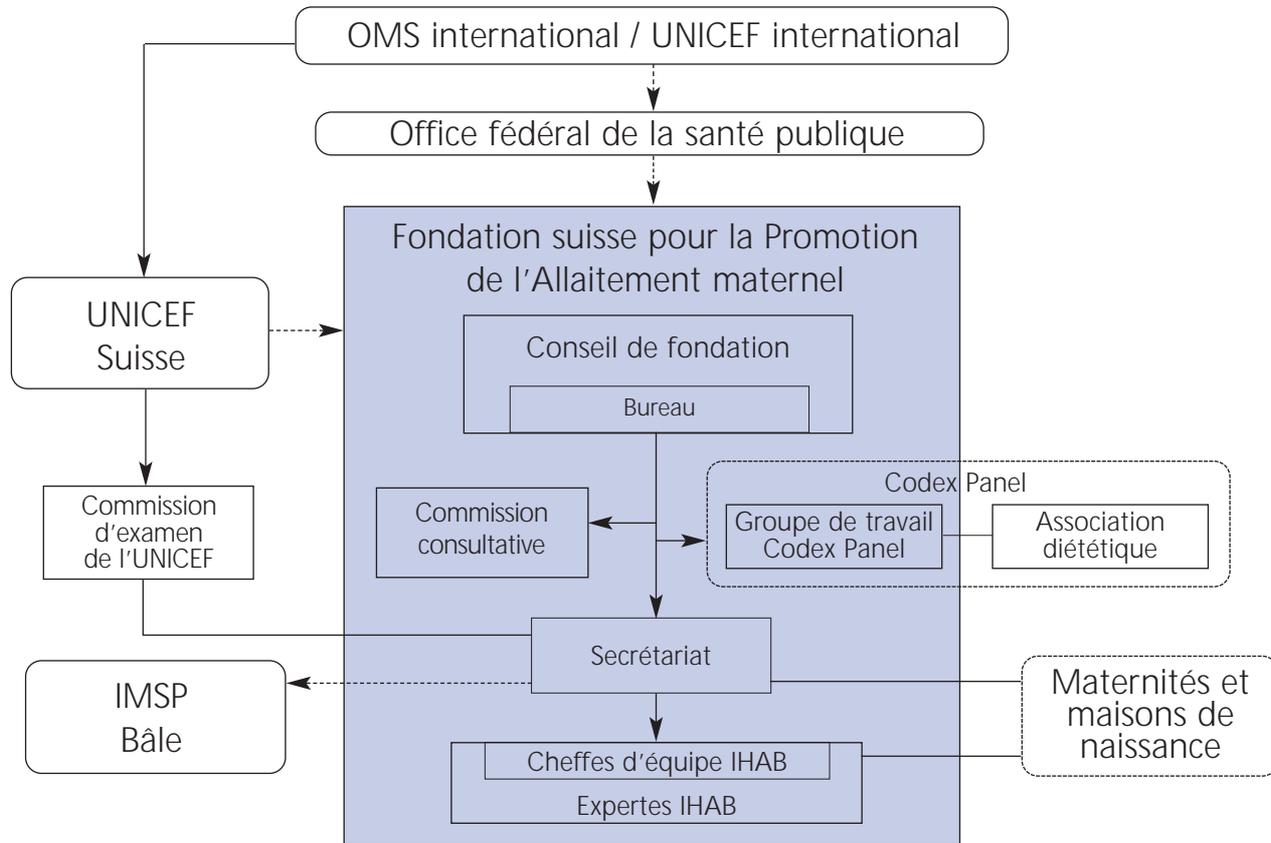
A l'occasion de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, qui se déroulera du 22 au 26 septembre 2008, la fondation fournira des informations aux médias et distribuera le matériel nécessaire pour des activités au niveau local. Promotion Santé Suisse mettra à disposition une tente de 7 x 10 mètres pour accueillir des manifestations au cours de cette semaine dans probablement cinq villes de Suisse.

En 2008, les objectifs à moyen terme qui ont été définis pour les années 2005 à 2008 seront évalués. Par la suite, des objectifs à atteindre jusqu'en 2013 seront élaborés ; ils serviront alors de base pour les activités de la fondation.

Les efforts visant à assurer le financement de la fondation doivent être poursuivis en 2008. La fondation se verra en outre contraindre de chercher de nouvelles localités.



Annexe I Organigramme



Légende:

OMS = Organisation mondiale de la santé
 IHAB = Initiative Hôpitaux Amis des Bébé

UNICEF = United Nations Children Fund

IMSP = Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle

→ Rapport hiérarchique
 — Collaboration
 - - - - - Mandat

Annexe II Les organes et leurs membres

Membres fondateurs

Association suisse des consultant·es en lactation IBCLC (ASCL)

Association suisse des diététicien·nes diplômés (ASDD)

Association suisse des infirmier·es et infirmiers (ASI)

Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Croix-Rouge suisse (CRS)

CSS Assurance

Fédération des médecins suisses (FMH)

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Helsana Assurances SA

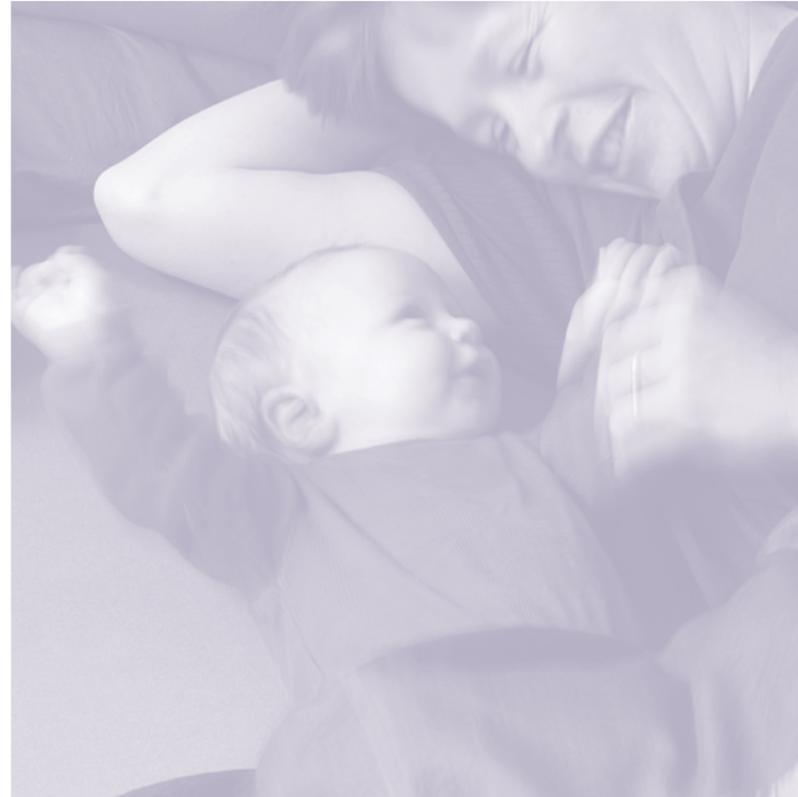
La Leche League Suisse (LLLCH)

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Santé publique Suisse

Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des infirmier·es HMP et de santé publique (ASISP), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.



Conseil de fondation

Présidente

* Dr phil. Ruth Lüthi, Conseillère d'Etat ancienne conseillère d'Etat (jusqu'en novembre 2007)	Directrice de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg (jusqu'en 2006)
* Ursula Zybach (depuis novembre 2007)	Ligue suisse contre le cancer, ad personam

Membres

Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)
Prof. Dr méd. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Liliane Bruggmann	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Dr méd. Cornelia Conzelmann	Santé publique Suisse
Silvia Honigmann	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
PD Dr méd. Irene Hösli	Présidente de la commission consultative
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Silvia Marwik	La Leche League Suisse (LLLCH)
Kathrin Reinli	Helsana Assurances SA
Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Nicole Sid'Amar	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Dr méd. Ursula Steiner-König	Fédération des médecins suisses (FMH)
Dr méd. Jürg Vontobel	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
* Wolfgang Wörnhard	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)

* Membres du bureau

Commission d'examen de l'UNICEF

<i>Président</i>	
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Ancien médecin-chef, hôpital pédiatrique de St-Gall
<i>Membres</i>	
Ruth Brauen	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Dr méd. Cornelia Conzelmann	Santé publique Suisse
Verena Marchand	Cheffes d'équipe IHAB
Elsbeth Müller	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
Christina Spiri	La Leche League Suisse (LLLCH)
<i>Membre consultative</i>	
Dr Monica Casutt	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
PD Dr méd. Elisabeth Zemp Stutz	Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle (IMSP Bâle)

Secrétariat

Dr Monica Casutt	Co-directrice
Birgitta Locher-Meyer	Co-directrice
Tsering Shelkar	Secrétaire

* Cheffes d'équipe

Evaluatrices IHAB

Natacha Argilli	Sage-femme, La Sagne
Elke Atzbacher-Dietrich	Consultante en lactation IBCLC, Schaffhouse
Brigitte Benkert	Conseillère en RP / intervenante (DPRG), consultante en lactation IBCLC, Suhr
Regula Bucher	Sage-femme, Berne
*Fabienne Coquillat	Sage-femme, Cormondrèche
Irmtraut Fäth	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Zurich
Kathryn Granges	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Chésereux
*Christa Herzog-Isler	Infirmière HMP, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Lucerne
*Silvia Honigmann	Diététicienne, consultante en lactation IBCLC, Bâle
Silvia Keel	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, St-Gall
Vera Kuhn-Staub	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Emmenbrücke
Ruth Kunz Zweifel	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Wohlen
Sonja Maag-Wyss	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Wolfwil
*Verena Marchand	Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne
*Corinne Meyer	Sage-femme, Vulliens
*Edith Müller-Vettiger	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Richterswil
Christine Soulié	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Corsier
*Antoinette Thalmann	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Richterswil
*Johanna Thomann Lemann	Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne
Karin Waldvogel-Höhener	Sage-femme, Hütten

Codex-Panel

Représentant(e)s de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel:

Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher Ancien médecin-chef, hôpital pédiatrique de St-Gall

Clara Bucher Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Birgitta Locher-Meyer Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

Johanna Thomann Lemann Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)

Wolfgang Wörnhard Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)

Représentant(e)s de l'Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Peter Kropf Holle Baby Food GmbH

Alexander Maier Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG

Dr Stephanie Baumgartner Perren Hero Lenzburg

Karin Rexeisen Nestlé Suisse SA

Christophe Wadel Milupa SA

Secrétariat

Beat Hodler Notaire, Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel

Coordinatrice

Dr Monica Casutt

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

Membres

Rita Bieri

Association suisse des infirmières HMP de santé publique (ASISP)

Hannah Küffer Ackermann

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Ruth Kunz Zweifel

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)

Marianne Rüttimann

La Leche League Suisse (LLLCH)

Dr méd. Elisabeth Saurenmann

Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

Annexe III : Etablissements portant le label de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel », état au 31 décembre 2007

AG	Baden, Kantonsspital Rothrist, Klinik Villa im Park Zofingen, Spital Zofingen	Genève HUG Meyrin, La Tour Réseau de soins SA – Hôpital de la Tour	Lugano, Ospedale Regionale di Lugano
AR	Heiden, Spitalverbund AR Spital Heiden Herisau, Spitalverbund AR Spital Herisau	GL	UR
BE	Bern, Insepspital Universitäts- Frauenklinik Bern, Hirslanden Salem-Spital Bern, Sonnenhof AG – Kliniken Sonnenhof & Engeried Biel, Klinik Linde AG Biel, Spitalzentrum Biel AG Burgdorf, Regionalspital Emmental AG Frutigen, Spitäler fmi AG – Spital Frutigen Riggisberg, Spital Netz Bern AG St-Imier, Hôpital du Jura bernois SA Thun, Spital STS AG – Spital Thun	JU	VD
		Delémont, Hôpital du Jura	Morges, Ensemble Hospitalier de la Côte – Hôpital de Morges Nyon, Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique – Hôpital de Zone
		Luzern, Luzerner Kantonsspital Luzern, Hirslanden Klinik St. Anna	VD/VS
		NE	Aigle, Unité Mère-Enfant Hôpital du Chablais
		La Chaux-de-Fonds, Hôpital neuchâtelois	VS
		SG	Visp, Spitalzentrum Oberwallis – Regionalspital
		Grabs, Spitalregion Rheintal Werdenberg Sarganserland – Spital Grabs St. Gallen, Kantonsspital St. Gallen Wil, Spitalregion Fürstenland Toggenburg – Spital Wil	ZG
			Cham, AndreasKlinik AG Zug, Zuger Kantonsspital
		SH	ZH
		Schaffhausen, Spitäler Schaffhausen – Kantonsspital	Affoltern am Albis, Bezirksspital Horgen, Spital Zimmerberg Kirchberg, Stiftung Krankenhaus Sanitas Männedorf, Spital Männedorf Richterswil, Paracelsus-Spital Schlieren, Spital Limmattal Uster, Spital Uster Wetzikon, Spital Wetzikon Winterthur, Kantonsspital Winterthur, Klinik Lindberg AG Zürich, Geburtshaus Delphys Zürich, Stadtspital Triemli Zürich, Universitätsspital Zürich
		SO	
		Solothurn, Bürgerspital Solothurn, Privatklinik Obach	
		SZ	
		Lachen, Spital Lachen Schwyz, Spital Schwyz	
		TG	
		Frauenfeld, Spital Thurgau AG – Kantonsspital Münsterlingen, Spital Thurgau AG – Kantonsspital	
		TI	
		Bellinzona, Ospedale Regionale e Valli San Giovanni Locarno, Ospedale regionale La Carità	
GE	Genève, Hôpitaux universitaires de		

Annexe IV Documentations

Toutes les documentations mises à disposition par la fondation peuvent être commandées ou téléchargées du site Internet www.allaiter.ch (rubriques « Service » ou « Téléchargements »).







Schweizerische Stiftung zur Förderung des Stillens
Fondazione svizzera per la Promozione dell'Allattamento al seno
Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel



Fondation suisse pour la Promotion
de l'Allaitement maternel
Franklinstr. 14
CH-8050 Zurich
Téléphone +41 (0)44 311 79 50
Fax +41 (0)44 311 79 51
stiftungstillen@bluewin.ch
www.stiftungstillen.ch
www.allaiter.ch
www.allattare.ch
Relation bancaire Bank Coop, 4002 Basel,
Konto Nr. 731930.290018-5 BC 8440